Les pathologies de la grande précarité

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

GFRFI +

TARDET MYRIAM 05.46.50.64.63 contact@gerfiplus.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

tout public

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

? Mieux comprendre les différents mécanismes de l'exclusion. ? Connaître les pathologies spécifiques les plus récurrentes dont peuvent souffrir les personnes en situation de précarité (parasitoses, affections, addictions, traumatismes psychiques...). ? Savoir en repérer les symptômes lors de l'entretien d'accueil et d'évaluation et en résulter les conduites à tenir pour une ouverture vers des soins et un accompagnement adaptés.

Contenu et modalités d'organisation

Les mécanismes d'exclusion - concept d'auto-exclusion, migration, maladie mentale, absence de repère social... Les pathologies spécifiques les plus fréquentes - pathologies psychiatriques - pathologies infectieuses : présentation et conduite à tenir - alcoolisme : mécanisme et conduite à tenir au quotidien - autres addictions : présentation et conduite à tenir rurauma migratoire - syndrome de stress post traumatique - manque d'hygiène : difficultés et conduite à tenir - parasitoses communes : présentation, prévention et traitement - parasitoses tropicales ou non communes : présentation et conduite à tenir L'entretien d'accueil et d'évaluation : prioriser une vision globale pour la mise en place de l'accompagnement - évaluation des besoin médicaux (même pour les professions non médicales - évaluation des besoins sociaux (même pour les professions médicales) - adaptation et priorisation des modalités d'accompagnement (exercices de mises en situations et étude de cas) Assurer un accompagnement dans la durée - le projet : légalement obligatoire mais « comment l'adapter » - l'idée d'un accompagnement « palliatif », sans solution immédiate - l'acceptation d'un rythme différent et d'une relation professionnelle intermittente

Parcours de formation personnalisable ? Oui Commentaires sur la parcours personnalisable

Type de parcours Non renseigné

4 jours de formation consécutifs

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00333763	du 09/10/2023 au 12/10/2023	La Rochelle (17)	GERFI+		Non éligible	FPC
00415102	du 10/09/2024 au 13/09/2024	La Rochelle (17)	GERFI +		Non éligible	FPC
00557294	du 09/09/2025 au 12/09/2025	La Rochelle (17)	GERFI +		Non éligible	FPC